



Mariage regime séparation des biens

Par **mister M**, le **03/09/2013** à **00:22**

bonjour,

Je suis marié depuis 1 an sous le regime de la communauté des biens. Je souhaiterais opter pour la separation des biens. Première question, quelles sont les conditions ? Deuxième question en quoi cela me, est ce que cela me protege en cas de séparation ?

Par **youris**, le **03/09/2013** à **13:25**

bjr,

il vous faut changer de régime matrimonial et pour cela il faut être mariés depuis 2 ans minimum.

la protection n'est pas complète car il existe toujours une solidarité entre époux mais par contre il n'y a pas de communauté.

vous pouvez consulter ces liens:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1535.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F948.xhtml>

cdt